

L'éthique mérite toute notre vigilance

« Quoi faire ? »
pour
« Bien faire ! »

Edito de votre
administrateur
CFDT

Je vous souhaite
une bonne
et heureuse
année 2008

Pour me contacter :

Philippe PESTEIL

EDF – DTG
21, avenue de l'Europe
BP 41
38040 GRENOBLE CEDEX 9

Mobile : 06-21-72-29-97
Tél : 04-76-20-22-21
Fax : 04-76-20-22-38

Courriel :
philippe.pesteil@edf.fr
pesteil.philippe@orange.fr

En 2003, le groupe EDF a mis en place dans ses services et unités une **démarche éthique**. Le **comité d'éthique**, issu du Conseil d'administration, **examine chaque année**, en lien avec Yann Laroche et le délégué à l'éthique Jean Michel Guibert, **son évolution**. Début 2007, **un essoufflement était constaté**. Le 15 mars 2007, la tête de groupe a pris la décision de relancer la démarche en adaptant le **référentiel éthique** et en remettant cette nouvelle version **entre les mains de chaque agent**. En avril, il était décidé de renforcer le dispositif éthique par **des mesures favorisant le management de proximité** (correspondants éthiques locaux, observatoire national de la qualité de vie au travail et numéro vert).

Une démarche positive

Un groupe industriel de la taille d'EDF, intervenant dans un domaine particulièrement sensible et en charge de missions de Service Public, **se doit d'avoir et de faire vivre une démarche éthique**, porteuse de valeurs fortes. Celles proposées sont importantes, qu'il s'agisse du **respect de la personne**, de la **recherche de performance**, de la **responsabilité environnementale**, de l'**engagement de solidarité** ou de l'**exigence d'intégrité**. De ce point de vue, il faut se féliciter de la volonté du groupe EDF. Par ses choix et ses actes au cours de ces vingt dernières années, **la CFDT a certainement pesé dans la prise en compte des valeurs éthiques dans les grands groupes industriels français**.

Une vigilance à exercer

Aussi intéressante soit-elle, il faut veiller à chaque instant que la démarche éthique ne se réduise pas à un affichage sans résultat. Elle ne doit pas seulement être un outil qui permette de se donner bonne conscience. Pour cela, **une vigilance absolue doit s'exercer relativement à sa mise en œuvre et à son évolution**.

Elle passe aussi par une **surveillance accrue des priorités du groupe** qui doivent provenir d'un savant **équilibre** entre l'**économique**, le **social** et l'**environnemental**. Lorsque EDF annonce des plans de performance dans le groupe pour satisfaire les investisseurs institutionnels et les actionnaires au détriment de ses propres salariés, il ne se situe pas dans une bonne démarche éthique. **Avec la CFDT je dénonce cela**. Il faut que nos dirigeants aient conscience que si recherche de performance veut dire pour eux innovation, qualité, compétence, pour les salariés elle veut dire baisse des effectifs, détérioration des conditions de travail, plans sociaux chez les prestataires, etc.

Une mise en place qui permette de partager

Pour que la démarche éthique prenne du sens, il faut que sa **mise en œuvre** soit la **plus partagée possible**. **Beaucoup d'efforts doivent donc être faits** pour passer du rêve des managers d'en haut, décrit dans le référentiel éthique, à la réalité des salariés d'en bas, vécue dans le quotidien du stress et des contraintes. Le nouveau **référentiel éthique** doit être **présenté et expliqué au plus près des agents et salariés** afin qu'il ne soit pas vu comme une obligation supplémentaire mais comme une suite logique à leur action de tous les jours. Ce n'est pas un envoi avec «Vivre EDF» ou une signature d'accusé de réception qui feront avancer les choses. **Une présentation en réunion d'atelier ou de service avec un échange sur le thème de l'éthique répondront mieux à l'objectif**. Enfin, si la tête de groupe veut vraiment engager une démarche devant améliorer la qualité de vie au travail, outre l'**observatoire national** qui va dans le bon sens, il faut absolument que les **correspondants éthiques locaux** se situent **hors de toute ligne hiérarchique verticale**. Cette mission doit être directement **rattachée au chef d'Unité**.

Ce sont ces conditions qui permettront à EDF d'aller beaucoup plus loin qu'un simple affichage de groupe industriel côté au CAC40.

1 - MARCHES DE PRESTATIONS DE CONSEIL ET D'INTERIM

Les deux marchés sont présentés à la suite et font l'objet de deux votes séparés.

Marché de prestations de conseil : il concerne 59 cabinets conseil (par exemple Altedia, Algoé, Cap Gemini consulting...), et porte sur une durée de 3 ans. Ils se verront confier des missions de **conseil en matière de stratégie, de management et d'organisation, de marketing et gestion commerciale et de gestion des ressources humaines**. Les objectifs d'EDF sont de maîtriser son panel fournisseurs (passage de 600 à 59 cabinets conseil), de piloter les volumes par un travail conjoint acheteur-prescripteur et de suivre les prix unitaires par une négociation d'accords cadres avec chacun des cabinets.

Marché de prestations d'Intérim : en fait il s'agit de 3 marchés dont l'objet commun est la mise à disposition de personnel temporaire et qui portent sur une durée de 2 ans, renouvelable une fois. Chaque segment de marché concerne l'intérim

généraliste en France métropolitaine (98%), l'intérim généraliste dans les DOM et l'intérim médical en France métropolitaine.

Le volume d'appel à l'intérim est en augmentation (+ 20%) du fait du contexte d'ouverture des marchés à la concurrence. Celui-ci induit des évolutions des organisations et des métiers, plus de flexibilité, des adaptations transitoires à la charge et des pics momentanés d'activité.

Il y a aussi quelques grandes constantes comme une **dominante de besoins tertiaires**, une **prépondérance des missions dans les collèges exécution et maîtrise** et une concentration sur **deux motifs légaux** de recours au travail temporaire (accroissement temporaire d'activité et remplacement de salarié absent).

Les deux premiers marchés sont attribués à **Manpower** et **Védiobis** tandis que le troisième est attribué à **Quick Médical Service** et **Appel Médical**.

Intervention et positionnement de l'administrateur CFDT

Concernant le **marché de prestations de conseils**, je constate que l'entreprise suit son objectif de diminution de ce poste puisque les montants dépensés annuellement sont passés de 158 M€ en 2002 à 76 M€ en 2006. C'est un bon point. Par contre je m'interroge sur l'interprétation à avoir à propos du passage de 600 cabinets conseil utilisés par EDF précédemment à 59 qui le seront pour les trois ans à venir. Soit il était fait appel pour un oui ou pour un non à des cabinets conseil sans autre critère de choix et il est normal d'y mettre un peu d'ordre. Soit ce sont les **marges de manœuvre des chefs d'Unités qui vont être réduites** en les bridant sur l'opportunité de faire appel à un cabinet conseil et/ou en leur interdisant de faire appel à des cabinets locaux de proximité. Cette deuxième explication serait beaucoup plus gênante, surtout à un moment où **il est crucial de conserver des liens avec les tissus locaux d'acteurs de tous ordres**.

Après avoir entendu les explications apportées par Bruno Crescent (Directeur des Achats) j'ai voté en faveur de ce marché.

Concernant le **marché de prestations d'intérim** il en va tout autrement. Il y a **2 niveaux d'analyse** : le marché par lui-même et ce qu'il représente.

Concernant le **marché en propre**, il n'appelle pas de commentaire particulier si ce n'est l'assurance que les **réductions de prix consenties par les prestataires** (~ 1,4% du montant du marché) **ne se reportent pas sur**

les salaires de leurs employés. Plusieurs contrôles sont possibles pour éviter cela, dont une bonne application de l'accord sous-traitance responsable, signé par la CFDT.

Concernant **ce qu'il représente, il y a plus à critiquer**. En particulier, même si le contexte d'ouverture à la concurrence est à prendre en compte, **l'augmentation annuelle de 20% en volume d'appel à l'intérim** sur les deux dernières années ne va pas dans le bon sens. Cela d'autant plus que la politique d'appel à l'intérim amène toujours à des **effets de biais** :

- sur **l'ambivalence entre emploi pérenne et appel à l'intérim**. Il n'est pas rare de voir des changements d'appellations de contrats dont la conséquence est l'occupation par du personnel intérimaire d'emplois parfaitement pérennes, en particulier dans les métiers tertiaires qui ne sont malheureusement pas considérés comme métiers cœur,

- sur la **priorité faite aux embauches dans le collège cadres** qui amène à utiliser la voie de l'intérim dans les collèges exécution et maîtrise pour pallier aux carences d'embauches,

- dans les **métiers du secteur médical** cela peut générer des problèmes par rapport à la confidentialité et au suivi des salariés, à la prise d'astreinte par du personnel intérimaire. Cela peut aussi représenter un premier pas vers **l'externalisation des services médicaux**, comme c'est le cas sur le CNPE de Penly.

Comme la question posée au Conseil ne porte que sur le contenu du marché je me suis abstenu au motif de mon désaccord avec le fond.

2 - PROJET DE STOCKAGE SOUTERRAIN GAZ EN ALLEMAGNE



www.shutterstock.com · 111592

Le projet présenté au Conseil d'administration concerne l'utilisation par EDF, pendant une durée de 35 ans, des infrastructures de stockage de gaz dans 2 cavités salines, pour un volume total de plus de 200 millions de m³. EDF louera ces deux cavités. EnBW fera de même pour deux autres cavités. Ensemble les deux sociétés développeront les installations de surface nécessaires à l'exploitation des cavités. Enfin elles construiront en partenariat avec d'autres un gazoduc de 56 km pour rejoindre le marché hollandais.

En terme de stratégie, ce projet permettra de répondre à environ 10% des besoins totaux du groupe EDF en matière de stockages souterrains. Pour rappel, la stratégie gazière d'EDF est d'atteindre un objectif de 48 Gm³ pour tout le

groupe à échéance de 2012/2015, à partir de 3 sources d'approvisionnement. Les champs gaziers et les marchés spot devraient représenter environ 10% chacun et les contrats long terme 80%. EDF a l'intention de s'équiper en terminaux méthaniers (Rovigo, Dunkerque), en accès aux interconnecteurs et en stockages souterrains (4 à 5 Gm³). Ce contrat avait été annoncé par la Dépêche du groupe en mai 2007 mais il comportait des clauses de sortie qui auraient pu être utilisées avant le 31 décembre. C'est pour cela qu'il est proposé au Conseil seulement maintenant.

Enfin, conformément au choix d'EDF d'utiliser le Centre d'Ingénierie Thermique (CIT) comme direction technique de la direction Gaz, c'est cette unité qui a la charge de la réalisation technique du projet.

Intervention et positionnement de l'administrateur CFDT

Ce projet entre tout à fait dans la stratégie gazière arrêtée par EDF en 2006. J'ai voté en faveur de cette stratégie, non sans regretter à l'époque qu'il ne soit pas possible de développer des partenariats avec Gaz de France. Celle-ci, même si elle set cohérente, se met en place par petits bouts. Aussi ai-je demandé qu'une présentation globale de l'avancée de sa mise en œuvre et de l'adaptation des perspectives soit faite lors d'un prochain Comité de la stratégie.

Comme d'autres administrateurs, je suis surpris du délai entre l'annonce de ce stockage faite par la communication en mai dernier et le passage du dossier en Conseil d'administration. Cela pose la question de la place de la gouvernance d'entreprise dans le processus de prise de décision par le management.

A ma demande, quelques précisions sont apportées sur l'organisation mise en place par EDF pour traiter ce projet, en particulier la fonction d'appui à la direction gaz assurée par le CIT

pour les installations de surface et la construction du gazoduc.

Par rapport à ce dernier, je me demande pourquoi on en construit un en parallèle à celui existant, propriété d'E.ON (groupe énergétique allemand). Cela ne me paraît pas aller dans le sens d'une attitude de développement durable. D'autres questions sont posées par rapport aux règles de régulation en Allemagne et à leurs évolutions possibles.

Enfin ce projet, qui reste d'un volume relativement faible et qui ne représente pas plus de 10% de l'objectif du groupe en matière de stockages souterrains gaziers, pose la question de la capacité d'EDF à devenir un acteur important dans l'environnement gazier européen.

Mon vote est favorable à la poursuite de ce projet de stockage souterrain en Allemagne du nord mais je reste dans l'attente d'un point d'étape et de la confirmation des objectifs du groupe en matière gazière.

3 - ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 20 DECEMBRE 2007

Le 20 décembre 2007, les actionnaires d'EDF se réunissent en Assemblée générale extraordinaire. L'objectif est d'obtenir leur aval pour finaliser le processus de filialisation du distributeur au 1^{er} janvier 2008.

Les actionnaires doivent se prononcer sur 3 résolutions proposées par le Conseil d'administration : l'apport partiel d'actifs de 2,7 Md€ pour créer la nouvelle société, la modification des statuts d'EDF SA concernant la suppression de l'article 18 relatif à EDF Réseau Distribution et les pouvoirs donnés au président pour formalités.

Avant chaque Assemblée générale, le Conseil d'administration doit entre autres décider des réponses à apporter aux questions écrites posées par les actionnaires. Une seule question écrite a été posée. L'association ACA (Agents et Citoyens Actionnaires d'EDF et GDF pour le service public) a exprimé son opposition à la filialisation de la distribution au motif que cela correspond à un dogme et non à une pertinence de service public. La réponse du Conseil a porté sur l'exigence faite par la loi de 9 août 2004 modifiée par celle du 7 décembre 2006 de filialiser la distribution d'électricité.



www.shutterstock.com · 157506

Commentaires de l'administrateur CFDT

Il est surprenant qu'une **seule association d'actionnaires salariés** ait profité de cette Assemblée pour exprimer une nouvelle fois son **opposition au dogme libéral européen**. La question posée par ACA mettait aussi en avant la problématique de la **durée de vie du service**

commun entre EDF et Gaz de France, compte tenu du projet de fusion entre Gaz de France et Suez.

Elle avait enfin le mérite de remettre en avant la **place essentielle des collectivités locales** dans le processus énergétique.

4 - INFORMATION SUR LES PROJETS NUCLEAIRES EN CHINE

La **Chine** a un besoin crucial d'énergie avec **plusieurs centaines de GW à installer chaque année**. Elle représente un **relais de croissance pour EDF**. Depuis plus de 20 ans la Chine a fondé son programme nucléaire sur la technologie française et une confiance s'est établie entre **CGNPC** (groupe énergétique chinois) et EDF. Il est important pour EDF d'être associé au développement du **nucléaire en Chine** car celui-ci **influencera l'industrie nucléaire mondiale**. Par ce projet de co-investissement **EDF** deviendra le **premier électricien mondial** à s'implanter **sur le territoire chinois**.

CGNPC qui est le partenaire choisi par EDF, est l'un des principaux acteurs en Chine avec **4000 MW installés** et **12000 en construction** ou en

projet. Il intervient dans la **province de Guangdong** et emploie **5000 personnes** dans les métiers du **design, ingénierie, construction, exploitation, maintenance...**

Le 26 novembre 2007 EDF et CGNPC ont paraphé un **contrat de Joint Venture** (entreprise commune) et ont signé un **accord de partenariat global**. Dans un premier temps l'accord permettra de lancer le projet de construction de **2 tranches EPR à Taishan** (proche de Macao) avec un **premier béton prévu en 2009** pour une **mise en service début 2014** pour la 1^{ère} tranche. D'autres projets pourront voir le jour ensuite. Les discussions se poursuivent pour aboutir à des contrats finaux qui feront l'objet de validation par le Conseil d'administration.

Commentaires de l'administrateur CFDT

Il n'y a pas de débat autour de ce thème puisqu'il s'agit d'une première information. Ce nouveau projet entre complètement dans la ligne de la **stratégie d'EDF de développement du nucléaire à l'international que j'ai approuvée lors de la séance du 14 juin 2007**. Après l'accord avec Constellation aux USA et le dépôt conjoint avec AREVA d'une demande de certification pour l'EPR en Grande Bretagne, le projet chinois confirme la relance du nucléaire dans le monde. En tant qu'administrateur de la société je me réjouis de la place que prend EDF dans cette relance.

J'ai simplement posé **une question** qui porte sur la **place qu'occupera EDF dans chacun des pays** où le groupe sera présent.

Est-ce que le **rôle** de l'entreprise sera celui d'**architecte ensemble** à l'identique de Flamanville ? Ou bien serons-nous **assistant au maître d'ouvrage**, directement **maître d'ouvrage**, ou encore simplement **exploitant** ?

En réponse **une réunion sera prochainement organisée** avec les administrateurs le souhaitant pour présenter cela pays par pays.

5 - INFORMATION DIVERSES

L'**accord** entre **EDF** et l'italien **ENEL** qui était prêt depuis 2005, a finalement été **signé le 30 novembre dernier**. Sur sa **partie nucléaire** il est inchangé et porte sur une **participation industrielle de 12,5% d'ENEL dans le projet EPR Flamanville** et la possibilité pour EDF de prendre part aux éventuels projets nucléaires d'ENEL en Europe.

Compte tenu de la récente OPA d'ENEL sur l'espagnol ENDESA, et l'accord qui en résulte avec l'allemand E.ON sur la SNET, la **partie thermique classique** a été modifiée. Sur ce domaine des **discussions sont engagées** pour envisager des possibilités de prises de participations croisées dans de nouveaux projets de développement.

Prochain Conseil le
22 janvier 2008